



Infidélité de ma compagne et je veux qu'elle parte.

Par **michel**, le **04/06/2010** à **07:47**

Bonjour,

Plusieurs problèmes se posent à moi :

Ma compagne m'a trompé, me trompe encore et je ne le supporte plus. J'ai deux enfants (10 et 14 ans) avec. Nous vivons dans ma maison.

Dans un premier temps, j'aimerais savoir ce que j'ai le droit de faire pour la mettre dehors. Je lui demande de partir et elle s'incruste.

En continuant de voir ses amants. Les enfants dans un premier temps semblent vouloir rester avec moi et a priori elle n'en veut pas.

Mais pour l'instant elle est là. Et elle me pousse à bout pour que je la frappe.

Quelles possibilités ai-je ?

Merci de votre retour, cordialement.

Par **fabienne034**, le **04/06/2010** à **10:02**

bonjour,

L'adultère n'est plus une cause de divorce,

pour tout savoir sur le divorce

<http://www.fbls.net/Divorceinfo.htm>

pourquoi ne pas inviter les épouses des amants à la maison ? vous pourriez en profiter !

plus sérieusement, lancez un autre type de divorce et essayez un divorce par consentement mutuel plus économique et plus rapide

Par **amajuris**, le **04/06/2010** à **13:27**

bonjour,

Non fabienne034,

il n'y a pas de divorce à envisager car selon ce que je lis le couple n'est ni marié ni pacsé.

mais je suppose qu'elle a l'autorité parentale sur ses enfants il ne peut donc empêcher que la mère voit ses enfants.

il faut donc à mon avis contacter le JAF.

cordialement

Par **ravenhs**, le **04/06/2010** à **14:11**

[citation]L'adultère n'est plus une cause de divorce[/citation]

Collector.

Une autre ! Une autre !

Par **kindermaxi**, le **04/06/2010** à **19:06**

Bonsoir,

Dans un premier temps, pourquoi ne pas tenter une thérapie de couple, ça peut aider parfois.

Dans le pire des cas, la maison vous appartenant en totalité et comme vous n'êtes pas mariés, rien ne vous empêche de la mettre dehors en douceur mais fermement. Ce n'est pas sympa certes, mais la loi ne pourra rien contre vous dans ce cas de figure. Attention, si votre compagne a investi dans la maison (travaux, déco, meubles factures à son nom...), vous lui devez une compensation en argent et/ou lui rendre ses meubles. N'oubliez pas de changer toutes les serrures.

Lancez parallèlement une requête auprès du juge des affaires familiales au tribunal dont vous dépendez pour demander la garde ou un dvh pour vos enfants, selon leur demande et au mieux pour tous.

Durant l'attente de l'audience, n'empêchez surtout pas la mère de voir ses enfants, ni de prendre contact avec eux, car ça par contre ça pourra vous être très lourdement reproché et vous aurez tout à y perdre.

Une séparation des parents ne signifie en rien une séparation des enfants envers un des parents.

Bonne soirée.